



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4797

Attribution d'une subvention de 40 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5e, pour son programme d'actions 2019

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

—
PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4797 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 EUROS AU NOUVEL INSTITUT FRANCO-CHINOIS, SIS 2 RUE DES SOEURS BOUVIER A LYON 5E, POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2019 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut Franco-Chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays, ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La création en 1921 de l'Institut Franco-Chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIXe siècle. Les intellectuels chinois avaient compris qu'une modernisation du modèle éducatif traditionnel était nécessaire pour s'adapter à un monde en mutation. La fondation de l'Institut Franco-Chinois de Lyon est donc l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, Monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014 a été à l'origine de la création du Nouvel Institut Franco-chinois. Ce projet, porté initialement par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Agence pour le Développement économique de la Région Lyonnaise « ADERLY », s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901, créée le 10 janvier 2015, dont les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015. Elle est présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président - Directeur général de Seb. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. Son conseil d'administration est actuellement composé de 16 membres. La Ville de Lyon, adhérente de cette association, en est membre au sein du collège « des Collectivités et Etablissements publics Fondateurs », avec un poste d'administrateur dont la désignation a été approuvée par la délibération n°2015/1484 du Conseil municipal du 28 septembre 2015.

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs du territoire lyonnais travaillant avec la Chine et d'affirmer Lyon comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine (relations économiques, touristiques, universitaires, associatives, culturelles...).

La Chine est en effet un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels. Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur notre territoire et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre nos établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine. Les relations économiques sont aussi en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpines

qui sont implantées en Chine et 20 entreprises à capitaux chinois qui se sont installées dans la région lyonnaise.

Le Nouvel Institut Franco-Chinois (NIFC) est un outil innovant amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre Lyon et la Chine.

L'année 2018 s'est déclinée sous la forme d'opérations variées :

- co-organisation du Forum culturel franco-chinois « La route culturelle de la soie : les confluences franco-chinoises », du 26 au 28 novembre, sur la thématique de « la ville d'une Nouvelle ère, pour une Route de la soie durable », en parallèle avec le Salon Pollutec. Cet événement a réuni plus de 800 personnes autour de 9 conférences ainsi que d'événements culturels ;
- organisation, du 25 septembre au 7 octobre 2018, de la troisième édition du festival de la gastronomie chinoise « Les Baguettes Magiques », parrainé par le chef Alain Alexanian. Cet événement a réuni environ 10 000 participants. Par ailleurs, pour la première fois dans le cadre du festival, des chefs lyonnais ont été choisis pour passer une semaine en immersion dans les cuisines d'un restaurant chinois de Pékin et Canton (du 9 au 15 septembre 2018) ;
- organisation, le 7 juin 2018, de la 2ème édition du Festival du Cinéma Chinois en plein air :
 - projection de 5 courts-métrages chinois d'animation, en collaboration avec le Festival international du film d'animation d'Annecy,
 - projection du film de Jia Zhang Ke, «Au-delà des Montagnes» (2015) ;
- promotion de l'art contemporain chinois au travers de 3 expositions présentées au Nouvel Institut Franco-Chinois :
 - exposition « Rhône –Transporter le territoire » de l'Atelier Niek van de Steeg – Dessin, céramique,
 - exposition « Paysages Interdits » de LU Yanpeng – Photographie,
 - exposition « Double Empire » de Yingwei PU – Vidéo, installation, photographie ;
- participation aux Journées européennes du patrimoine (15-16 septembre 2018) ;
- accueil de 35 délégations chinoises.

Au-delà de ce programme d'actions spécifique, le NIFC a accueilli près de 9500 visiteurs au sein de son musée en 2018, soit une hausse de 19% par rapport à 2017.

Il a été pleinement engagé dans les temps forts qui ont animé le territoire, tels que le départ de la course de vélos solaires entre Lyon et Canton (« Sun Trip »), le Nouvel an Chinois, la Fête de la musique, etc.

Enfin, le NIFC et ses principaux mécènes ont participé à la mission officielle conduite par le Maire de Lyon en Chine en mai 2018.

En 2018, le Conseil municipal avait attribué deux subventions à l'association Nouvel Institut Franco-chinois :

- par délibération n° 2018/4177, il avait attribué une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018 ;
- par la délibération n° 2018/3748, dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - Phase 1, il avait attribué une subvention de 10 000 € en soutien d'un projet d'exposition « Qui sait combien de fleurs ont dû tomber ». Cette exposition, portée par le NIFC, les Musées Gadagne et la Fondation Bullukian présente le travail de l'artiste Lionel Sabatté.

Pour 2019, au-delà de son activité annuelle qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, le programme d'actions du NIFC de Lyon est le suivant :

- organisation de l'exposition « Formes imaginaires » de Christine Fabre du 24 janvier au 9 mars ;
- organisation de l'exposition « Qui sait combien de fleurs ont dû tomber » de Lionel Sabatté du 21 mars au 21 juin ;
- organisation de l'exposition du Lauréat du Prix Yishu8 du 4 juillet au 26 septembre ;
- organisation de l'exposition de l'artiste Yimeng Wu ;
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre ;
- organisation de la quatrième édition du festival de la gastronomie « les Baguettes magiques » du 24 septembre au 2 octobre.

Par ailleurs, l'année 2019 sera marquée par l'accueil à Lyon d'un événement de très haut niveau avec l'organisation de la troisième édition du Forum « Les Confluences franco-chinoises ».

Cet événement mobilisera des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire, se réunissant à Lyon pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés dans différents lieux emblématiques de Lyon.

Le programme d'actions organisé par le NIFC présente un intérêt local pour notre ville dans la mesure où les manifestations qui se déroulent à Lyon s'adressent essentiellement aux habitants de la ville et aux touristes de passage dans notre ville. L'Institut valorise les relations sino-lyonnaises à travers les relations universitaires, associatives et culturelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 euros, sur un budget prévisionnel de 742 900 euros, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2019.

La convention cadre jointe au présent rapport précise les obligations respectives de l'association et de la Ville de Lyon.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1484 du 28 septembre 2015, n° 2018/3748 du 26 mars 2018 et n° 2018/4177 du 24 septembre 2018 ;

Vu ladite convention cadre ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

Vu le rectificatif mis sur table :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 3, paragraphe 3, lire :

- lire :

« En 2018, le Conseil municipal avait attribué deux subventions à l'association Nouvel Institut Franco-chinois :

- par délibération n° 2018/4177, il avait attribué une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018 ;
- par la délibération n° 2018/3748, dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - Phase 1, il avait attribué une subvention de 10 000 € en soutien d'un projet d'exposition « Qui sait combien de fleurs ont dû tomber ». Cette exposition, portée par le NIFC, les Musées Gadagne et la Fondation Bullukian présente le travail de l'artiste Lionel Sabatté. »

- au lieu de :

« Par délibération n° 2018/4177, le Conseil municipal avait attribué une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € au profit de l'association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018. »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 3, paragraphe 8, lire :

- lire :

« Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 euros, sur un budget prévisionnel de **742 900 euros**, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2019. »

- au lieu de :

« Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 euros, sur un budget prévisionnel de **568 900 euros**, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2019. »

c) - Dans les VISAS, lire :

- lire :

« Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1484 du 28 septembre 2015, n° 2018/3748 du 26 mars 2018 et n° 2018/4177 du 24 septembre 2018 ; »

- au lieu de :

« Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1484 du 28 septembre 2015 et n° 2018/4177 du 24 septembre 2018 ; »

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général de 40 000 euros est allouée à l'association Nouvel Institut Franco-Chinois pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2019.
- 2- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Nouvel Institut Franco-Chinois pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEUR du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 6574 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice 2019.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE